

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,  
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant  
**L'augmentation de la part modale du transport collectif**

Monsieur le Ministre,

Le nouveau contrat de service public du TEC (2019-2023) s'inscrit dans le cadre des orientations globales du Gouvernement wallon, qui a fait de la mobilité l'une de ses priorités transversales. En effet, d'ici 2023, la volonté est d'augmenter la part modale du transport collectif de 1 % (c'est-à-dire passer de 4 à 5 %). Concrètement, cela signifie passer de 155 millions de voyages en 2018 à près de 200 millions en 2023.

Cet objectif est tout à fait louable Monsieur le Ministre. Néanmoins, je m'interroge sur la manière d'y arriver. Sachant que 2023 c'est déjà demain, quelles sont les différentes mesures qui seront prises afin d'atteindre ce but?

Je vous remercie.

## **Réponse du Ministre Henry:**

La Déclaration de politique générale (DPR) - ainsi que la vision Fast - ambitionne d'augmenter sensiblement la part modale du transport public. Il est nécessaire d'activer différents leviers pour atteindre cet objectif.

De manière concrète pour les réseaux urbains, le métro léger de Charleroi devrait voir son amplitude horaire augmenter jusque 22h00 dès cette année 2020 et le tram de Liège sera mis en service fin 2022. Plusieurs lignes de bus à haut niveau de service seront étudiées et mises en oeuvre dans les prochaines années au sein des agglomérations des grandes villes wallonnes. Ces projets s'inscrivent dans un cadrage progressif de Plans urbains de Mobilité (PUM) étudiés et pilotés par la Région, en lien avec les dynamiques locales.

Pour ce qui concerne le réseau structurant intercommunal, des améliorations seront apportées aux liaisons express actuelles et des chaînons manquants seront créés. C'est ainsi que dès septembre 2020, trois nouvelles lignes express seront lancées, disposant chacune d'une excellente offre (amplitude horaire de 6h-20h et cadencement horaire en semaine). L'objectif est ici de créer progressivement un réseau express d'une trentaine de liaisons qui sont encore à déterminer, afin d'offrir un service rapide, confortable et cadencé à l'heure, qui soit complémentaire au réseau ferroviaire.

Un redéploiement et un réinvestissement des lignes « classiques » du TEC seront également menés afin de mieux répondre aux besoins actuels de mobilité.

Un travail sera également effectué sur le réseau scolaire. Celui-ci comprend les 200 lignes régulières d'heures de pointe scolaires et les 900 circuits de transport scolaire. L'objectif sera d'améliorer l'agilité d'adaptation requise à chaque rentrée scolaire, pour suivre les évolutions à moyen terme des offres et des rythmes scolaires. En matière de transport scolaire, la Région lancera cette année une étude dont les conclusions seront émises en 2021.

En complément de ces investissements dans l'offre de transport en commun, des investissements de priorisation (bandes bus et carrefours à feux) devront améliorer la fiabilité et la vitesse commerciale. En parallèle, une amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, du confort et de l'information aux voyageurs sera réalisée par l'aménagement des principaux arrêts, par la construction de nouvelles gares des bus (notamment à Namur et à Mons) et par le développement de pôles de correspondance en entrée de villes, aux gares ferroviaires et aux arrêts de lignes express.

Ces projets sont certes ambitieux, mais sont nécessaires pour arriver à réaliser ce transfert modal. Afin de pouvoir les réaliser, j'ai dégagé des moyens tout à fait conséquents. Pour rappel, le Plan infrastructures prévoit 80 millions d'euros supplémentaires annuellement pour le développement d'infrastructures dédiées aux bus et à la mobilité active, tandis que le Plan de transition prévoit encore 35 millions supplémentaires annuellement.

À court terme, dès 2020 des nouveaux bus seront livrés à l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW) à savoir une trentaine de bus hybrides et une dizaine d'autocars.

De plus, 125 bus articulés hybrides sont d'ores et déjà commandés et arriveront dans le parc de véhicules à partir de 2021.

Ces améliorations de l'offre de mobilité vont permettre de constituer une meilleure alternative à la voiture individuelle et devraient dès lors se traduire par une hausse significative du nombre de clients du transport collectif.